

**Par dépôt électronique et courriel seulement<sup>1</sup>**

Le 8 mars 2021

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des Tarifs et conditions  
des services de transport pour l'année 2020 – Phase 2  
Version finale des *Tarifs et conditions* à la suite de la décision D-2021-021  
Votre dossier : R-4096-2019 (phase 2)  
Notre dossier : R057792 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose dans le dossier décrit en rubrique, à la suite de la décision D-2021-021 rendue par la Régie de l'énergie (la « Régie ») le 23 février 2021, la version finale des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (les « *Tarifs et conditions* ») en français et en anglais. Cette version finale incorpore les modifications à l'article 44.2 et aux annexes 4 et 5, tel qu'il en découle des paragraphes 16 à 19 de cette décision. Une liste des pièces révisée est également jointe.

Le 5 mars 2021, les *Tarifs et conditions* ont été publiés sur le site OASIS du Transporteur.

Un avis, informant les clients que les *Tarifs et conditions* ainsi que la décision D-2021-021 peuvent être consultés sur le site Internet de la Régie, a également été émis sur OASIS.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

p.j.  
c.c. Intervenants (courriel)

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive « *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.